

République Française
Département du Puy de Dôme
Commune d'OLBY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 18 janvier 2022

Référence
2022_003

Objet de la délibération
Décisions modificatives budgétaires au budget principal

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	14

Date de la convocation
11 janvier 2022

Date d'affichage
19 janvier 2022

Vote
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE CLERMONT -FERRAND
Le : 19 janvier 2022

Et

Publication ou notification du :
19 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux et le dix-huit janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLBY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel GAUTHIER, maire.

Présents : M. GAUTHIER Samuel, Maire, MMES BONY Catherine, BRIGNON Hélène, FINET Hélène, GUILLAUME Michelle, MAZET-LACOURT Noëlle, LANGLAIS Sarah.MM. ACHARD Nicolas, ANDANSON Alain, CARAY Frédéric, OUVRARD Dominique, MEGEMONT Etienne, NESME Emmanuel (arrivé en retard à 21h30), TRONCHE Aymeric,

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme PLANEIX Bernadette (procuration à M. ANDANSON Alain)

Absent excusé :

A été nommé(e) secrétaire : Madame GUILLAUME Michelle

Objet de la délibération : Décisions modificatives budgétaires au budget principal

Rapporteur Samuel GAUTHIER

Monsieur le maire propose les décisions modificatives du budget fonctionnement de la commune :

Dépenses fonctionnement :

- Compte 64111 : - 8 050 €
- Compte 66111 : + 50 €
- Compte 6281 : + 8 000 €

Ceci exposé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide d'approuver les décisions modificatives budgétaires sur le budget principal.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Samuel GAUTHIER

